



Représentante syndicale

Par **Elsa64**, le **19/09/2025 à 10:45**

Bonjour,

Un représentant syndical ...

* dans une entreprise de 1500 employés,

* à temps partiel (60 %),

* participant aux réunions mensuelles de CSE,

-> peut-il cumuler son mandat avec celui de défenseur syndical ?

-> Dans l'affirmative, de combien d'heures de délégation au total bénéficie-t-il ?

-> l'employeur n'étant pas obligé de payer sa formation de deux semaines par 4 ans de défenseur syndical, quelle instance peut ou doit la prendre en charge ?

Merci d'avance.

Par **Prana67**, le **22/09/2025 à 10:51**

Bonjour,

Vous êtes sûr que vous voulez être défenseur syndical ? Vous ne confondez pas avec le conseiller du salarié ? Je demande cette précision parce que les questions que vous posez sont assez basiques et un futur défenseur syndical devrait maîtriser ce genre de sujet.

Oui vous pouvez cumuler ces deux mandats.

Comme représentant syndical au CSE vous avez 20 h de délégation, comme défenseur syndical vous en avez 10.